



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CA-2021-06

Séance du 13/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OBJET : Désignation d'un représentant du CCAS au sein de l'Association COGITEY**

DATE DE LA CONVOCATION : 08/04/2021

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	11
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt, le treize avril, à dix heures,

Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Kahina ANDRADE - Odile CONROY - Elsa DOUMENS - Nicole MARCHAIS - Claude MASSÉ - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM François DONCOEUR - Jean-Luc ROCUET

**ÉTAIT REPRÉSENTÉ :**

MME Maryvonne AFFAIROUX ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR  
MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR  
M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :**

MME Sylvie GÉRARD



Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Nicole MARCHAIS

Par courrier arrivé en mairie le 21 décembre 2020, l'association COGITEY (Association de la Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire Est - Yvelines) demande que chaque CCAS désigne un représentant pour siéger au sein des instances de l'Association.

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la demande écrite reçue en mairie le 21 décembre 2020 de l'association COGITEY (Association de la Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire Est - Yvelines), de confirmer ou désigner un représentant du Centre communal d'action sociale de chaque commune du Territoire d'action départementale Grand Versailles pour la compétence du Pôle Autonomie du Territoire (PAT) dont la gestion a été confiée à l'association par le département des Yvelines,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner Madame Arlette PEYTOUR, vice-Présidente du CCAS, pour siéger au sein des assemblées de l'association COGITEY dont le siège sociale est domicilié 6 avenue du Maréchal Franchet d'Expérey à Versailles (78000) ;

DIT que la présente délibération sera notifiée à l'association COGITEY ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	: 14
POUR	: 14
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le

16 AVR. 2021

La présidente,

Caroline DOUCERAIN

PREF 79  
2021